



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 93213

## Texte de la question

M. Laurent Degallaix alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes grandissantes des établissements secondaires privés, en particulier les collèges. Souvent vus par les parents d'élèves qui craignent les effets de la réforme des collèges sur la formation de leurs enfants comme le dernier recours pour maintenir un niveau d'enseignement élevé, les collèges privés sont contraints, comme les collèges publics, de compresser leurs moyens horaires et de supprimer la plupart de leurs options et projets pédagogiques. C'est notamment le cas des dispositifs bi-langues et des classes européennes que les collèges privés vont devoir annuler à leur corps défendant, y compris au sein d'académies où le mouvement de contestation des enseignants et personnels éducatifs du public a réussi à faire différer ces mesures dans leurs propres établissements. Pris entre leur contrat d'association avec l'État d'une part et leur conscience professionnelle, leur souci d'apporter le meilleur enseignement possible aux enfants d'autre part, les équipes pédagogiques des collèges privés sont extrêmement inquiets. Il souhaiterait connaître sa position sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Degallaix](#)

**Circonscription :** Nord (21<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93213

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [16 février 2016](#), page 1421

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)